eurofins | Biomnis

Bon de demande
Test HPV sur prélèvement ou auto-prélèvement vaginal (code HPVPV)

Conformément aux recommandations de la HAS de juillet 2019

Réservé Eurofins Biomnis

PATIENT(E)

Nom : .....
Nom de naissance : .....
Prénom : .....
Date de naissance : ⌊__⌋⌊__⌋⌊__⌋⌊__⌋⌊__⌋
Adresse : .....
CP : ⌊__⌋⌊__⌋⌊__⌋⌊__⌋⌊__⌋ Ville : .....

Tél. : ⌊__⌋⌊__⌋⌊__⌋⌊__⌋⌊__⌋
Email : .....
N° de SS : ⌊__⌋⌊__⌋⌊__⌋⌊__⌋⌊__⌋⌊__⌋⌊__⌋⌊__⌋⌊__⌋⌊__⌋⌊__⌋⌊__⌋⌊__⌋⌊__⌋⌊__⌋
N° AMC / N° Télétransmission : ⌊__⌋⌊__⌋⌊__⌋⌊__⌋⌊__⌋⌊__⌋⌊__⌋⌊__⌋⌊__⌋⌊__⌋
Nom de Mutuelle : .....
.....

PRESCRIPTEUR

Nom : .....
Prénom : .....

Adresse : .....
CP : 97500 ⌊__⌋⌊__⌋⌊__⌋ Ville : Saint Pierre et Miquelon

MÉDECIN TRAITANT

Nom : .....
Prénom : .....

Adresse : .....
CP : ⌊__⌋⌊__⌋⌊__⌋⌊__⌋⌊__⌋ Ville : .....

LABORATOIRE

Code correspondant : 979080010

Date et heure de prélèvement :
⌊__⌋⌊__⌋⌊__⌋⌊__⌋⌊__⌋ à ⌊__⌋⌊__⌋ h ⌊__⌋⌊__⌋ min.

Nom du laboratoire : Laboratoire de C.H.F.Dunan
Adresse : BP : 4216
CP : 97500 ⌊__⌋⌊__⌋⌊__⌋ Ville : Saint Pierre et Miquelon

PRESCRIPTION

PATIENTE DE 30 ANS À 65 ANS

- ☐ **Dépistage individuel**
- ☐ ***Dépistage organisé**

FACTURATION

☐ Patiente ☐ Tiers-payant**
☐ Dépistage organisé

*Coller l'étiquette de la lettre d'invitation

***Joindre obligatoirement la photocopie de l'attestation de Sécurité Sociale et de la carte mutuelle.*

MILIEU DE PRÉLÈVEMENT ACCEPTÉ

▶ Ecouvillon FLOQswabs, Copan **à adresser tel quel sans décharger en milieu de transport**

MODALITÉS D'ENVOI

▶ **Laboratoire en direct :** utiliser le sachet dédié rouge Eurofins Biomnis

Dans le cadre du DOCCU, la patiente est informée du traitement de ses données personnelles et de ses droits.

- ☐ elle ne s'est pas opposée à la transmission de ses données d'identification et de ses résultats au CRCDC
- ☐ elle s'est opposée à la transmission de ses résultats au CRCDC qui, de ce fait, ne réalisera pas sa mission de suivi pour ce dépistage.

COMMENTAIRES CLINIQUES / ANTÉCÉDENTS

.....
.....

Note : en cas de résultat positif, la patiente devra prendre RDV avec son professionnel de santé afin de réaliser un prélèvement cervico-utérin en vue d'un examen cytologique.